

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU VISITEUR

La présente charte engage l'établissement, les usagers et les visiteurs.

L'objet de ces visites est de maintenir le lien social entre les patients de l'établissement et leurs proches et ce afin de lutter et/ou prévenir une détresse psychologique avec incidences sur leur état de santé.

Cet objectif vertueux ne doit pas faire oublier la nécessaire maîtrise du risque de contagion. Ce risque est par principe accru par toute visite.

Un principe de confiance quant au scrupuleux respect des règles définies anime donc la présente charte.

Nom du visiteur :

Nom du patient visité :

Avant la visite à mon proche :

- J'ai pris connaissance des règles d'organisation sur le déroulement de la visite mises en place par l'établissement et je m'engage à les respecter.
- Je m'engage à reporter ma visite en cas d'apparition de signes infectieux (fièvre, signes respiratoires, ORL aigus ou digestifs).

Lors de la visite, je m'engage à :

- Respecter les horaires de visite
- Respecter le nombre de visiteurs autorisés
- Renseigner le registre dédié mis à ma disposition par l'établissement
- Respecter le circuit sécurisé de la visite
- Ecouter attentivement les consignes qui me seront données à l'accueil
- Respecter les règles d'hygiène dès mon arrivée : hygiène des mains avec la solution hydro-alcoolique, port du masque obligatoire (au mieux chirurgical) et prise de température
- Maintenir une distance d'au moins 1m50 avec mon proche
- M'interdire de toucher mon proche et d'échanger des objets et des denrées.
- Informer sans délai l'établissement en cas de diagnostic ou de suspicion d'une atteinte par le Covid-19 dans les 8 jours

Je consens, par la présente signature, à la conservation de cette attestation par l'établissement organisant la visite.

Date :

Signature